



MÉMORANDUM DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

/// ODD, COP 21 : PAS DE RÉUSSITE SANS RÉFORMES ET MOYENS AMBITIEUX

2015 est une année charnière dans la réponse aux défis mondiaux, actuels et à venir, elle nous offre une occasion historique de poser les jalons d'un monde plus juste. Des échéances importantes ponctueront cette année. En septembre 2015 devra être adopté un agenda pour le développement après 2015 « unifié et universel ». En juillet 2015, la conférence des Nations unies sur le financement du développement doit discuter des moyens à mettre en œuvre pour éradiquer l'extrême pauvreté, réduire les inégalités et lutter contre le changement climatique d'ici à 2030. Et à la fin de l'année, les membres de l'ONU devront s'entendre sur un accord climatique international dans le cadre des négociations de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique.

Ces trois événements sont capitaux pour engager les États sur une trajectoire de transition collective vers un modèle économique plus inclusif, plus juste et plus respectueux de l'environnement. Nous adressons aux négociateurs gouvernementaux ce mémorandum appelant les États à se montrer à la hauteur des attentes de la société civile et des besoins immenses de la planète.

SOMMAIRE



1. LES RESSOURCES DOMESTIQUES SONT LE PRINCIPAL PILIER DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT



2. L'APD ET LES FINANCEMENTS INNOVANTS SONT AU CŒUR DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



3. LES FLUX FINANCIERS SPÉCULATIFS DOIVENT ÊTRE RÉORIENTÉS VERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



4. LA PRÉVENTION ET LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES DE DETTES SONT UNE NÉCESSITÉ POUR NE PAS FAIRE OBSTACLE AUX DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT



5. LES FLUX PRIVÉS ET LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER NE SONT PAS LA PANACÉE



6. DES RÈGLES DU JEU ÉQUITABLES POUR UN COMMERCE INTERNATIONAL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



7. LES ENJEUX SYSTÉMIQUES ET DE GOUVERNANCE MONDIALE DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DES NÉGOCIATIONS D'ADDIS-ABEBA

QUI SOMMES-NOUS ?

Coordination SUD :

Coordination SUD est la plateforme française des ONG de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 150 ONG. Coordination SUD est membre du Mouvement associatif, de Concord la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, et du Forum international des plateformes d'ONG, le FIP.

La campagne post-2015 - transitions pour un monde juste :

La Campagne post-2015 - *transitions pour un monde juste* est née de la réunion de deux collectifs d'organisations de la société civile française, la coalition AMCP (Action mondiale contre la pauvreté), elle-même déclinaison nationale d'une coalition mondiale (GCAP-Global Call to Action against Poverty) et le Collectif Rio+20 (constitué à l'occasion du Sommet de la Terre de 2012). A eux deux, ils regroupent près d'une centaine d'organisations de solidarité internationale, de protection de l'environnement, de lutte contre la pauvreté, de développement durable, de droits de l'homme, de collectivités locales, de syndicats, etc. La campagne porte sur quatre sujets prioritaires : les indicateurs, le financement du développement, le rôle du secteur privé marchand et les migrations internationales. Les documents de la campagne sur ces sujets sont consultables sur le site : <http://www.crid.asso.fr/spip.php?article529>.

Ont contribué à ce document les organisations suivantes :

ACF, Aitec, CCFD-Terre solidaire, Equilibres et Populations, Forim, France Volontaires, Geres, GRDR, Global Health Advocates, Gret, Handicap international, ONE France, Oxfam France, Réseau Action Climat France, Secours catholique-Caritas France, Solidarité Laïque, WWF.

Coordination :

Christian Reboul (Oxfam France), Grégoire Niaudet (Secours Catholique - Caritas France) et Gautier Centlivre (Coordination SUD).

ODD, COP 21 : PAS DE RÉUSSITE SANS RÉFORMES ET MOYENS AMBITIEUX

Sans préjuger de la nature et de l'ambition des futurs objectifs du développement durable post-2015, ce mémorandum fait un certain nombre de préconisations sur les mécanismes financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

Le niveau d'ambition qui sera affiché lors de la Conférence d'Addis-Abeba pour le financement du développement en juillet 2015 sera déterminant pour le succès des échéances suivantes de 2015. Si un cadre de financement global ambitieux ne se met pas en place à Addis-Abeba en juillet prochain, l'adoption par les Nations unies des futurs objectifs de développement durable (ODD) en septembre et l'accord pour le climat lors de la Conférence climat de Paris (COP21) en décembre seront en danger.

Les coalitions françaises de société civile, Action mondiale contre la pauvreté (AMCP, qui a suivi la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement depuis 2005), Rio+20 (Collectif de société civile chargé du suivi des négociations « climat ») et Coordination SUD se sont rassemblées en 2013 pour défendre un cadre d'objectifs qui puisse être à la hauteur des enjeux.

Disposer de suffisamment de ressources est capital pour faire face aux changements indispensables de modèles de production, de consommation et de transport afin de lutter contre les inégalités, y compris en termes de genre, réduire la pauvreté, lutter contre le changement climatique et préserver les ressources de la planète pour les générations futures.

Le financement de la lutte contre le changement climatique constitue un enjeu crucial pour cette année 2015 marquée par la COP21 et la négociation d'un accord international sur le climat. A cet égard, nous souhaitons rappeler l'importance de :

- mobiliser des financements publics additionnels, en cohérence avec l'engagement pris par les pays développés en 2009 d'atteindre 100 milliards de dollars/an d'ici 2020 pour soutenir la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, et assurer un équilibre entre les financements dédiés à l'adaptation et l'atténuation ;
- assurer la cohérence des politiques d'investissements avec l'objectif de lutte contre le changement climatique (fin des subventions aux énergies fossiles et réorientation vers les enjeux de renforcement de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables) et la cohérence des nouveaux instruments de financements « climat » avec les objectifs de développement des populations locales et de respect de leurs droits.

Parallèlement à la mobilisation des différentes ressources, objet de ce document, nous insistons sur la nécessaire mise en place de règles économiques et financières, locales et internationales, au service du développement durable. Les systèmes de taxations et de subventions devront impérativement intégrer les externalités sociales et environnementales des activités économiques. Nous soulignons également l'importance d'adopter une approche Genre.

ODD, COP 21 : PAS DE RÉUSSITE SANS RÉFORMES ET MOYENS AMBITIEUX

Ces négociations sur le financement du développement sont l'occasion à ne pas rater pour dédier des fonds spécifiques à l'avancée de l'égalité femmes-hommes.

Dans cet esprit, la budgétisation sensible au Genre, permettant une analyse et une conception plus fines des budgets, permettra à long terme une plus grande efficacité des sommes mobilisées. De la même manière, nous rappelons l'importance de développer une véritable politique de développement inclusive de l'ensemble des populations vulnérables (enfants, personnes handicapées et âgées) dans le respect des conventions internationales des droits humains.

Les débats autour du financement du développement confirment la volonté de certains États de voir le secteur privé jouer un rôle de plus en plus important dans la réalisation des futurs objectifs du développement durable, au risque d'aboutir à une privatisation de ce qui est aujourd'hui l'aide publique. S'il est évident que le secteur privé peut être un puissant facteur de création d'emplois et de revenus, il est tout aussi évident que ses intérêts financiers peuvent entrer en contradiction avec les objectifs de développement de moyen-long terme des pays pauvres. Il est essentiel de s'assurer que les investissements privés soient mis au service du développement et de l'emploi. Cela implique notamment d'imposer des normes sociales, environnementales et fiscales aux entreprises multinationales et à leurs filiales et également de privilégier le soutien au secteur privé local pour qu'il soit créateur d'emplois décents dans les pays en développement.

Enfin, il est essentiel de mettre en place un mécanisme exigeant de suivi des engagements financiers, sur les efforts budgétaires annoncés ou sur les chantiers législatifs à entreprendre. La transparence, la redevabilité, l'efficacité et la cohérence des politiques publiques pour le développement doivent être au cœur des discussions.

Voici les principales recommandations adressées aux négociateurs gouvernementaux de la Conférence Financement du développement d'Addis-Abeba, des futurs objectifs de développement durable et de la COP21.



1. LES RESSOURCES DOMESTIQUES SONT LE PRINCIPAL PILIER DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

La mobilisation des ressources domestiques est le principal moyen pour assurer le financement de politiques publiques de qualité, autonomes, indépendantes et prévisibles. Cette source de financement permet d'augmenter les moyens financiers du pays et vient renforcer le pacte social et démocratique entre pouvoirs publics et citoyens.

.....

Lutter contre l'évasion fiscale : une véritable coopération internationale est nécessaire pour résoudre les problèmes liés aux flux financiers illicites et combattre l'évasion fiscale internationale. Les flux financiers illicites représentent chaque année plus de 1000 milliards de dollars qui échappent aux pays en développement soit plus de dix fois l'aide publique au développement qui leur parvient. C'est autant d'argent qui pourrait servir au financement du développement durable.

Aujourd'hui, les règles du système fiscal international sont discutées au sein de l'OCDE, ce qui signifie que 80 % des pays du monde sont, de fait, exclus du processus de décision.

NOS RECOMMANDATIONS

- Mettre en place une instance intergouvernementale onusienne de coopération internationale sur les enjeux fiscaux et les règles du système fiscal international et lui octroyer les moyens nécessaires à son fonctionnement dont les bases doivent être posées lors de la Conférence ;
- Donner un mandat clair à cette instance intergouvernementale et lui demander de se pencher notamment sur les questions suivantes : érosion des bases fiscales et transfert des bénéfices, conventions fiscales et d'investissement, incitations fiscales, fiscalité des industries extractives, transparence des bénéficiaires effectifs, transparence pays par pays, échange automatique d'informations fiscales, y compris avec les pays en développement qui n'en ont pas encore la capacité technique (sur la base d'une exception temporaire au principe de réciprocité), alternatives au principe de pleine concurrence, promotion de systèmes fiscaux progressifs, limitation des effets néfastes des politiques fiscales, assistance technique aux administrations fiscales fragiles.

.....

Lutter contre la corruption : la corruption représente un manque à gagner non négligeable pour les pays en développement (20 à 40 milliards USD par an de manque à gagner), mais constitue également un enjeu démocratique majeur mettant en péril la crédibilité de dirigeants chargés de mener des politiques de lutte contre la pauvreté quand de telles pratiques ont lieu en toute impunité.

NOS RECOMMANDATIONS

- Unifier la définition légale de la fraude fiscale et s'engager à renforcer le niveau et la mise en œuvre de sanctions contre les fraudeurs et les auteurs de délits ou crimes financiers ;
- Pour faciliter la saisie et la restitution des avoirs illicites et autres biens mal acquis, tous les pays et en particulier du G20 et de l'OCDE doivent mettre en œuvre les recommandations de l'initiative de la Banque mondiale sur les avoirs détournés (Stolen Asset Recovery Initiative) ;
- Renforcer les standards de l'Initiative de transparence des industries extractives et les transposer en droit national contraignant ;
- Soutenir les organisations de la société civile dans l'utilisation des publications des paiements des compagnies extractives aux gouvernements afin de renforcer la redevabilité des États.



2. L'APD ET LES FINANCEMENTS INNOVANTS SONT AU CŒUR DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aide publique au développement est une ressource centrale pour atteindre les futurs objectifs de développement durable et restera une ressource vitale pour les pays les plus pauvres. Toutefois, elle n'a, pour le moment, pas pu réaliser son plein potentiel, d'une part parce que la plupart des pays riches n'ont pas tenu leur engagement d'y consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) ; d'autre part, par le respect insuffisant des engagements pris à Paris, Accra et Busan pour accroître l'efficacité de l'aide et mettre un terme aux pratiques incohérentes qui réduisent considérablement l'impact de l'APD. Une des conditions de réussite de cette conférence, c'est d'abord le respect des engagements pris.

De nouveaux engagements forts doivent également figurer dans le document final d'Addis-Abeba pour accroître les montants mais aussi la qualité et l'efficacité de l'APD. Pour cela, il faut des mécanismes de suivi renforcés. Il est également nécessaire de promouvoir des mécanismes innovants, au Nord comme au Sud, à même de contrecarrer les méfaits de la mondialisation et de générer des ressources additionnelles pour répondre aux nouveaux enjeux du développement (adaptation au changement climatique, pandémies, etc.).

NOS RECOMMANDATIONS

- Atteindre, via un calendrier contraignant, l'objectif des 0,7 % du RNB alloués à l'APD ;
- Consacrer au moins 50 % de l'APD aux pays les moins avancés et aux pays en crise ou sortie de crise sous forme de subvention ;
- Promouvoir le rôle de l'APD comme catalyseur de mobilisation des ressources nationales. Augmenter la part d'APD soutenant la gouvernance financière et le renforcement de l'état de droit, afin que l'APD contribue davantage à la mobilisation des ressources nationales. Les États, y compris la France, doivent prendre une position politique forte lors de la Conférence d'Addis-Abeba ;
- S'assurer que la pratique des prêts concessionnels ne nourrisse pas un nouveau cycle de réendettement des pays en développement ;
- Promouvoir une nouvelle mesure de l'APD qui reflète véritablement l'effort budgétaire des États et qui soit centrée sur les seules activités de développement (exclusion des annulations de dettes, les dépenses d'écolage, etc.) ;
- Défendre un nouvel agenda de l'efficacité, de la transparence et d'appropriation de l'aide pour redonner un nouveau souffle aux engagements de Paris, Accra, Busan et s'inscrire pleinement dans l'Initiative internationale sur la transparence de l'aide (IATI) ;
- Mettre en place des financements innovants, à différents niveaux régionaux, capables de lutter contre les méfaits de la mondialisation et capable de financer de manière additionnelle la solidarité internationale et les nouveaux enjeux du développement durable (taxe sur les transactions financières à assiette large, taxe sur le transport maritime et aérien) ;
- Prendre en compte les coûts additionnels des effets du changement climatique dans le financement du développement pour mieux aider les pays les plus pauvres à lutter contre le changement climatique et promouvoir la révision des cadres d'intervention stratégiques de l'ensemble des banques internationales de développement pour intégrer la dimension climat et la biodiversité ;
- L'épargne des migrant-e-s est un levier de développement qui ne peut qu'enrichir les modes de coopération traditionnels entre les nations et non s'y substituer étant donné le caractère privé et familial de ces flux.



3. LES FLUX FINANCIERS SPÉCULATIFS DOIVENT ÊTRE RÉORIENTÉS VERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Malgré des réformes nombreuses depuis la crise de 2008, le système financier international continue de poser trois types de problèmes : (i) des ressources financières détournées de l'économie réelle vers la spéculation souvent inutile et dangereuse ; (ii) des banques toujours trop grosses, interconnectées et complexes et dont la faillite aurait des conséquences dévastatrices sur le système financier et l'ensemble de l'économie ; (iii) une finance qui poursuit ses propres objectifs et qui impose ses orientations aux dirigeants politiques.

La conférence d'Addis-Abeba doit poser les bases d'une réforme ambitieuse capable de réorienter les flux financiers vers les objectifs du développement durable et au service des populations.

NOS RECOMMANDATIONS

- Séparer les activités de banque de détail et les activités de marché pour n'appliquer la garantie publique qu'aux activités vitales à l'économie et pour décourager les activités spéculatives sans lien avec l'économie réelle ;
- Encadrer drastiquement les produits spéculatifs : les produits dérivés ne doivent pouvoir s'échanger que sur des marchés réglementés et à condition de posséder la contrepartie sous-jacente (interdiction des produits à nu qui constituent plus de 90 % des contrats échangés) ;
- Limiter les capacités d'endettement des banques (effet de levier) afin de limiter les risques systémiques en cas de faillite ;
- Mise en place d'une taxe sur toutes les transactions financières (à assiette large et taux faible) dont les recettes seraient utilisées en totalité pour la solidarité internationale, la lutte contre les effets du changement climatique et le financement des ODD.



4. LA PRÉVENTION ET LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES DE DETTES SONT UNE NÉCESSITÉ POUR NE PAS FAIRE OBSTACLE AUX DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT

La récente résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui demande « l'établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine »¹ est une opportunité sans précédent pour mettre en place des mécanismes internationaux qui permettraient de prévenir et de résoudre les futures crises de la dette.

¹ UNGA Resolution A/RES/68/304 (2014)

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement, ces crises mettant systématiquement à mal les progrès réalisés en matière de développement. Même dans les pays qui ne font pas face aujourd'hui à une crise de la dette, dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, les dépenses réservées au service de la dette sont telles qu'elles entrent en compétition avec celles dédiées au développement. De plus, en dépit des promesses faites à Monterrey, l'architecture pour prévenir les crises de la dette n'a pas été développée et les crises de la dette continuent d'être gérées avec beaucoup de retard et de lenteur.

NOS RECOMMANDATIONS

- Réaffirmer l'engagement à promouvoir un cadre juridique multilatéral de restructuration de dette souveraine dans un forum neutre, transparent et indépendant, et s'assurer que ce cadre soit basé sur une approche fondée sur les droits humains, que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer et que les créanciers et les débiteurs soient tenus de rendre des comptes en cas de comportement irresponsable ;
- Afin d'examiner les dettes existantes au regard des standards de financement responsables, incluant la légitimité de la dette, des audits indépendants doivent être lancés avec le mandat de supprimer les dettes qui auront été considérées comme illégitimes.



5. LES FLUX PRIVÉS ET LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER NE SONT PAS LA PANACÉE

La question de la qualité des flux de capitaux privés et de leur contribution au développement est cruciale, tout comme le développement de principes pour l'investissement responsable en faveur du développement durable.

Les flux financiers privés doivent faire l'objet d'une vigilance particulière au regard des risques qu'ils peuvent entraîner pour les pays en développement : risques macroéconomiques qui sont associés à ces flux, comme la volatilité des flux financiers à court terme ; enjeux d'allocation et de contenu de ces flux (notamment les investissements directs étrangers) qui soutiennent très rarement les entreprises locales, encore moins les PME ; enjeux de responsabilité sociale, environnementale et fiscale.

Par ailleurs, les investisseurs étrangers pressurent trop souvent les gouvernements pour qu'ils adoptent des régimes dérogatoires pour les investissements étrangers tels que des exonérations fiscales exorbitantes, des clauses de stabilité ou des normes moins contraignantes en matière de droit du travail, droit social et protection de l'environnement.

Depuis la Conférence de Doha, les débats se sont focalisés sur la mobilisation de financements privés par le biais de subventions ou de garanties publiques, notamment à travers le mixage de l'APD avec d'autres financements (*blending*) ou les partenariats public-privé (PPP). Il convient, lors de la Conférence d'Addis-Abeba, de mettre l'accent sur la nécessité de lignes directrices et de cadres de maîtrise des risques sociétaux et environnementaux pour bien gérer ces opérations afin qu'elles contribuent réellement au développement.

Enfin il faut rappeler que le secteur privé recouvre une large variété d'acteurs et qu'il existe dans les pays en développement de nombreuses formes d'activités économiques : PME et PMI, entreprises personnelles, exploitations agricoles familiales, entreprises d'artisanat, fortement créatrices d'emplois et pourvoyeurs de biens et services adaptés aux besoins locaux, ce secteur privé local est celui qui doit être soutenu en priorité.

NOS RECOMMANDATIONS

- Mettre en place des cadres de responsabilité sociale, fiscale, environnementale, contraignants pour les investisseurs privés agissant au nom du développement, en particulier les entreprises bénéficiant de soutien ou garantie publics ;
- Améliorer la qualité sociale et environnementale des flux financiers (valorisation des compétences locales, renforcement des normes environnementales et sociales, etc.) à travers la promotion d'initiatives volontaires internationales telles que les principes du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ou encore les principes d'Equateur de la Société ;
- Encourager tous les pays à transposer dans leur droit national les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ainsi que les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et à les faire respecter par leurs entreprises ;
- Soutenir le processus d'élaboration d'un traité contraignant sur les entreprises et les droits humains initié par le conseil des droits de l'Homme des Nations unies ;
- Créer un cadre incitatif pour une plus grande implication de la finance privée dans le financement du développement durable (modes de production et infrastructures durables, énergies renouvelables, etc.) ;
- Supprimer définitivement les soutiens aux investissements incohérents, nuisibles, fortement émetteurs de CO₂ ou qui aggravent les vulnérabilités des populations face aux impacts du changement climatique ;
- Encadrer strictement l'appui aux fonds d'intermédiations, assurer la transparence de ces opérations jusqu'au bénéficiaire, évaluer leur impact sur le développement et bannir le recours aux fonds qui sont basés dans des paradis fiscaux, judiciaires ou réglementaires ;
- Renforcer le soutien aux secteurs privés locaux par la promotion d'instruments de financement adaptés et l'appui aux États et collectivités locales des pays en développement pour la création d'un environnement favorable au secteur privé local (promotion d'infrastructures sous régionales, amélioration de la fiscalité locale, renforcement de systèmes de protection sociale) ;
- Reconnaître la régulation des capitaux comme un instrument politique majeur et réviser toutes les clauses des accords de libre-échange qui empêchent les pays signataires de se doter d'instruments unilatéraux de contrôle des capitaux. Ceux-ci sont nécessaires pour empêcher à la fois les attaques spéculatives et les fuites de capitaux à court terme, et pour garantir une certaine stabilité bancaire et financière aux opérateurs économiques domestiques ;
- Identifier clairement les problèmes que pose l'utilisation des ressources publiques comme levier de financements privés et évaluer l'impact sur le développement de ce mode de financement.



6. DES RÈGLES DU JEU ÉQUITABLES POUR UN COMMERCE INTERNATIONAL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les règles du commerce international et les règles monétaires doivent permettre aux pays en développement de déterminer leurs propres choix de politique économique - notamment de mettre l'accent sur l'emploi, les personnes vulnérables, le développement durable - et ne doivent pas promouvoir la libéralisation comme une fin en soi. Le commerce international joue un grand rôle dans le développement et les politiques commerciales et monétaires sont un instrument important que les pays en développement doivent pouvoir utiliser pour soutenir la croissance de leurs industries ainsi qu'une agriculture familiale et paysanne.

NOS RECOMMANDATIONS

- Réviser les accords commerciaux et monétaires entre pays en développement et pays riches, et les traités d'investissement pour identifier tous les domaines dans lesquels ils peuvent limiter la capacité des pays en développement à prévenir et à résoudre les crises, à réguler les flux de capitaux, à protéger le droit à des emplois décents, à défendre les droits des paysans, à mettre en place des taxations justes, à créer des services publics essentiels et à assurer un développement durable ;
- Modifier les régimes de droits de propriété intellectuelle qui ont été introduits dans les pays en développement par les traités de libre échange pour identifier les effets négatifs sur différents domaines, comme la santé publique, l'agriculture et le droit des paysans de ressemer vendre ou échanger leurs semences ou le développement technologique ;
- Bannir des accords commerciaux tout mécanisme de règlement des différends investisseur/État (dits mécanismes ISDS – tribunaux d'arbitrage) ;
- Permettre aux pays en développement de conserver la maîtrise de leur commande publique et d'être en mesure de donner une préférence juridiquement définie aux opérateurs économiques locaux dans l'attribution de leurs marchés publics ;
- Rendre possible la mise en place de dispositifs de protection des industries naissantes ainsi que de l'agriculture familiale et paysanne ;
- Ne pas contraindre les pays en développement au démantèlement de tarifs douaniers, à la fois à l'importation et à l'exportation, qui représentent des recettes publiques indispensables aux budgets nationaux.



7. LES ENJEUX SYSTÉMIQUES ET DE GOUVERNANCE MONDIALE DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DES NÉGOCIATIONS D'ADDIS-ABEBA

Il est particulièrement urgent que les pays en développement aient la même voix que les autres pays dans toutes les organisations internationales et les institutions financières.

Les institutions onusiennes qui seraient les plus légitimes sur les questions d'économie internationale n'ont aujourd'hui ni le mandat ni les ressources pour jouer ce rôle de coordination dans ce domaine. Elles sont négligées par les grandes puissances économiques qui leur préfèrent des instances non légitimes et inclusives comme l'OCDE ou le G20.

Le système monétaire international est construit sur le rôle non viable du dollar qui doit être progressivement remplacé en tant que monnaie de réserve internationale. Il faut parallèlement renforcer la stabilité du système en augmentant les avoirs de réserve disponibles pour les pays en développement.

NOS RECOMMANDATIONS

- Renforcer la place des pays en développement dans les instances internationales impliquées dans les politiques de développement ;
- Mettre en place un Conseil international de coordination économique à l'ONU pour mesurer les progrès et assurer un leadership sur les questions économiques tenant compte des enjeux sociaux, écologiques et de droits de l'Homme ;
- Emettre 250 milliards de dollars de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) par an, avec une répartition basée sur les besoins économiques, la majorité devant être attribuée aux pays en développement ; modifier les statuts du FMI pour permettre cela.



14, passage Dubail 75010 PARIS
Tél.: 01 44 72 93 72 – sud@coordinationsud.org
www.coordinationsud.org

c/o du Crid
14, passage Dubail 75010 PARIS
<http://www.crid.asso.fr/spip.php?article529>